Infolettre







Chères clientes, chers clients,

Avec le premier trimestre de l'année 2024 maintenant terminé, nous faisons un retour sur le comportement récent des marchés et sur les mises à jour budgétaires de nos deux paliers de gouvernement. L'euphorie récente des marchés, les déficits records et l'impact des nouvelles mesures fiscales seront au cœur de notre analyse pour ce trimestre.

Le marché et l'importance de la diversification

Les 3 premiers mois de l'année ont été très positifs sur l'ensemble des marchés boursiers mondiaux tel que vous pouvez le constater dans le tableau suivant :

Table 2 Rendement total des marchés

Classes d'actifs	Mars	T4
Encaisse (S&P Canada T-bill)	0.4%	1.2%
Obligations (ICE BofA Univers can.)	0.4%	-1.3%
Court terme	0.5%	9.4%
Moyen terme	0.7%	-1.1%
Long terme	0.1%	-3.9%
Gouvernement fédéral	0.5%	-1.1%
Sociétés	0.6%	0.1%
Actions privilégiées S&P/TSX	3.5%	9.6%
Sociétés É-U (ICE BofA \$ US)	1.2%	-0.1%
High Yield É-U (ICE BofA \$ US)	1.2%	1.5%
Actions canadiennes (S&P/TSX)	4.1%	6.6%
Services de communication	-6.6%	-8.5%
Services de communication	-6.6%	-8.5%
Services de communication Consommation discrétionnaire	-6.6% 1.0%	-8.5% 4.5%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base	-6.6% 1.0% -3.1%	-8.5% 4.5% 4.0%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base Énergie	-6.6% 1.0% -3.1% 7.3%	-8.5% 4.5% 4.0% 13.1%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base Énergie Finance	-6.6% 1.0% -3.1% 7.3% 3.4%	-8.5% 4.5% 4.0% 13.1% 5.5%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base Énergie Finance Santé	-6.6% 1.0% -3.1% 7.3% 3.4% 13.5%	-8.5% 4.5% 4.0% 13.1% 5.5% 18.4%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base Énergie Finance Santé Industrie	-6.6% 1.0% -3.1% 7.3% 3.4% 13.5% 2.9%	-8.5% 4.5% 4.0% 13.1% 5.5% 18.4% 11.1%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base Énergie Finance Santé Industrie Technologies de l'information	-6.6% 1.0% -3.1% 7.3% 3.4% 13.5% 2.9% -0.3%	-8.5% 4.5% 4.0% 13.1% 5.5% 18.4% 11.1% 4.8%
Services de communication Consommation discrétionnaire Consommation de base Énergie Finance Santé Industrie Technologies de l'information Matériaux	-6.6% 1.0% -3.1% 7.3% 3.4% 13.5% 2.9% -0.3% 15.4%	-8.5% 4.5% 4.0% 13.1% 5.5% 18.4% 11.1% 4.8% 5.8%

Table 2 Rendement total des marchés

Classes d'actifs	Mars	T1
Actions américaines (S&P 500 \$ US)	3.2 6	10.6%
Services de communication	4.3%	15.0%
Consommation discrétionnaire	0.1%	5.0%
Consommation de base	3.5%	7.5%
Énergie	10.6%	13.7%
Finance	4.8%	12.5%
Santé	2.4%	8.9%
Industrie	4.4%	11.0%
Technologies de l'information	2.0%	12.7%
Matériaux	6.5%	8.9%
Immobilier	1.8%	-0.5%
Services publics	6.6%	4.6%
Russell 2000 (\$ US)	3.6%	5.2%
Actions mondiales (MSCI ACWI \$ US)	3.2%	8.3%

Source : Stratégie de répartition de l'actif – Bureau chef des placements – Avril 2024

Au contraire de 2022 alors que l'économie fonctionnait encore à plein régime et que nous avons affronté un marché boursier difficile, la fin de l'année 2023 et le début de 2024 ont été très porteurs du côté des actions et ce, malgré un essoufflement au niveau de l'activité économique.

On peut expliquer cette bonne tenue pour plusieurs raisons :

- La chute notable des profits des entreprises ne s'est pas matérialisée;
- Le taux de chômage est encore à des niveaux extrêmement bas aux États-Unis;
- La confiance des consommateurs est encore bonne et les dépenses des ménages sont encore soutenues;
- La correction de 2022 était disproportionnée par rapport aux données économiques.

Nous tenons à le rappeler une fois de plus, mais la direction que prend les marchés à court terme est hautement imprévisible et c'est pourquoi nous nous concentrons sur le long terme et sur l'importance de rester investi.

Pour notre propre plaisir, voici certains titres d'articles qui ont fait les manchettes dans les derniers 12 mois :

Sommes-nous à la veille d'une «apocalypse boursière»?

Le Journal de Montréal - Janvier 2024

Des gourous boursiers prédisent jusqu'à une baisse de 35%

François Trahan voit la Bourse chuter de 35 %

La Presse – Septembre 2023

La diversification et le positionnement géographique

Depuis quelques mois, nous nous sommes assurés d'exercer une gestion active de nos portefeuilles afin de pouvoir bénéficier de la bonne tenue des marchés, mais en étant également prudents dans notre approche. Comme plusieurs d'entre vous suivez les articles de La Presse du dimanche, nous allons utiliser la publication récente du *Portefeuille fictif La Presse 2024 – Un début d'année étonnant* pour expliquer comment une gestion prudente adossée à un positionnement géographique tactique peut générer des rendements supérieurs dans le temps.

Voici donc un tableau publié dans La Presse + en date du 14 avril dernier :



On peut voir que Michel Doucet a adopté une approche beaucoup plus défensive que ses confrères avec 40 % de son portefeuille en obligations, mais qu'il a également surpondéré le marché américain au cours du premier trimestre de 2024. À l'opposé, Hugo Ste-Marie a utilisé une stratégie plus agressive en investissant seulement 25% de son portefeuille en obligations, mais il a aussi pris la décision d'avoir une exposition mineure aux actions américaines.

Au final, Michel Doucet est celui qui a le mieux performé au 31 mars 2024 et avec ce. un positionnement tactique plus défensif par rapport à ses pairs. Il a réussi à résultat en atteindre ce misant sur le marché boursier qui a le mieux fait pendant la période, soit le marché américain.

C'est donc avec une approche semblable à celle de Michel Doucet que nous



avons positionné nos portefeuilles en 2024. Nous ne sommes pas à l'abri des soubresauts du marché et nous pouvons nous attendre à des reculs sur des courtes périodes (le début du mois d'avril est un bon exemple), mais nous demeurons confiants pour l'année en cours.

Si la tendance d'avril se maintient, vous verrez probablement une baisse dans vos actifs entre la fin mars et la fin avril. Soyez assuré que nous surveillons les choses de près et nous vous rappelons que de tels replis sont normaux et même attendus au cours d'une année. Le prochain graphique présenté démontre les chances qu'un recul se produise à l'intérieure d'une même année sur le marché boursier :

Corrections et rendements par année calendaire, S&P 500 (1971-2023)

Années avec une correction de	# Années	% Années	Rendement moyen	# Années positives
5% ou plus	51/52	93%	12%	38/51
10% ou plus	32/52	58%	6%	19/32
15% ou plus	20/52	36%	0%	8/20
20% ou plus	10/52	18%	-9%	3/10
30% ou plus	5/52	9%	-12%	2/5
40% ou plus	1/52	2%	-37%	0/1

Corrections et rendements par année calendaire, S&P/TSX (1971-2023)

Années avec une correction de	# Années	% Années	Rendement moyen	# Années positives
5% ou plus	51/52	93%	10%	35/51
10% ou plus	32/52	58%	4%	16/32
15% ou plus	24/52	44%	1%	10/24
20% ou plus	15/52	27%	-2%	6/15
30% ou plus	7/52	13%	-8%	3/7
40% ou plus	1/52	2%	-33%	0/1

Bureau du chef des placements (données via Refinitiv).

Nous gardons en tête que la situation économique est en ralentissement, mais que nous sommes encore très loin de l'apocalypse prédit par certains analystes. N'oublions pas non plus que 2024 est une année électorale aux États-Unis et qu'historiquement, ces années ont été majoritairement positives sur les marchés.

Le point sur les budgets

Voici un résumé des points que nous jugeons importants qui sont ressortis du budget provincial et du budget fédéral déposés au cours des derniers jours.

Provincial

Mesures en place depuis le 1er janvier :

- Possibilité de reporter la rente du Québec (RRQ) à 72 ans
 Chaque mois de report bonifie la rente reçue de 0,7 %, ce qui représente 8,4 % par année
- Possibilité pour les travailleurs de 65 ans et plus qui touchent déjà une rente du RRQ de cesser de cotiser au régime

Cette option n'est pas forcément avantageuse financièrement, mais elle risque de susciter l'intérêt, puisqu'elle occasionne sur-le-champ une hausse du revenu net en réduisant les prélèvements à la source.

RRQ protégée à 65 ans

Le RRQ pénalisait des aînés qui travaillaient à temps partiel. Cela est maintenant chose du passé. Désormais, le salaire obtenu passé 65 ans n'est plus utilisé pour calculer le montant de la rente.

Budget 2024 :

- Élimination de la réduction de la rente (RRQ) en situation d'invalidité à partir de 65 ans Le gouvernement annonce qu'il éliminera totalement, à compter du 1er janvier 2025, la réduction de la rente de retraite pour les aînés en situation d'invalidité qui atteignent l'âge de 65 ans.
- Modifications relatives aux suppléments pour enfants handicapés du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles

Ce crédit d'impôt, versé de façon trimestrielle ou mensuelle, comporte trois composantes principales :

- Montant de base pour le soutien aux enfants
- Supplément pour enfant handicapé (SEH)
- Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE)

Abolir graduellement les rabais du programme Roulez vert

Les rabais maximums à l'acquisition de véhicules électriques s'établiront, au 1er janvier 2025, à :

- 4 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs et 2 000 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables neufs de moins de 65 000\$;
- 2 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques d'occasion et 1 000 \$ pour les motocyclettes électriques;

Révision des modalités des rabais à l'achat des véhicules et des bornes (en dollars)

	Jusqu'au 31 décembre 2024	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} janvier 2027
Véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs	7 000	4 000	2 000	_
Véhicules hybrides rechargeables neufs	5 000	2 000	1 000	_
Véhicules entièrement électriques d'occasion	3 500	2 000	1 000	_
Motocyclettes électriques	2 000	1 000	500	_
Motocyclettes électriques à vitesse limitée	500	_	_	_
Bornes de recharge à domicile ⁽¹⁾	600	600	600	600

⁽¹⁾ Le rabais maximal est de 5 000 \$ pour les bornes en milieu de travail ou celles pour un bâtiment multilogement.

Fédéral

La mise à jour du budget Freeland du 16 avril demande une attention particulière pour les **propriétaires** d'entreprise, les **propriétaires** d'immeubles à revenus, les **propriétaires** de résidences secondaires et les détenteurs de portefeuilles d'actions de grandes valeurs. Notre objectif n'est pas de discuter de politique, mais il est clair que les changements fiscaux annoncés qui ont pour but d'aller chercher un impôt supplémentaire dans les poches des mieux nantis auront aussi un impact pour l'ensemble des contribuables.

L'accès à la propriété amélioré

- La limite de retrait du REER sans impact fiscal pour l'achat d'une première maison (RAP) passe de 35 000 \$ à 60 000 \$;
- Le RAP doit être remboursé sur une période de 15 ans, mais la première année du début du remboursement peut être fait 5 ans après l'achat. Avant le budget, ce délai de grâce était de 2 ans;
- La période d'amortissement pour un prêt assuré pourra être de 30 ans. Auparavant, seulement les gens qui déposaient au moins 20% de mise de fonds pouvait choisir un amortissement sur 30 ans.

Changement au taux d'inclusion du gain en capital

À compter du <u>25 juin 2024</u>, tout particulier qui déclenchera du gain en capital pour un montant supérieur à 250 000 \$ sera imposé de manière plus importante. Au-delà de ce seuil, le taux d'inclusion du gain en capital passera de 50 % à 66 2/3 %. Voici un exemple :

Hypothèse d'un taux marginal d'impôt à 50 %;

Coût fiscal de l'actif : 100 000 \$

- Prix de vente de l'actif : 1 000 000 \$

Avant 25 juin 2024		Après 25 juin 2024		Après 25 juin 2024		Écart (\$)	Écart (%)
Coût (A)	100 000 \$	Coût (A)	100 000 \$	-	-		
Prix de vente (B)	1 000 000 \$	Prix de vente (B)	1 000 000 \$	1	-		
Gain en capital (C) = B - A	900 000 \$	Gain en capital (C) = B - A	900 000 \$	-	-		
Gain en capital	450 000 \$	Gain en capital IMPOSABLE	558 333 \$	108 333 \$	+ 24 %		
Impôt à payer (taux à 50 %)	225 000 \$	Impôt à payer (taux à 50 %)	279 166 \$	54 166 \$	+ 24 %		

*Dans notre exemple, nous avons posé l'hypothèse que l'augmentation du taux d'inclusion du gain en capital sera également faite du côté du provincial. Le budget fédéral étant trop fraîchement sorti, le Québec n'a pas encore réagi, mais l'histoire nous dit qu'il y aura une harmonisation entre les 2 paliers de gouvernement. *

De manière générale, il est vrai que peu d'individus génèrent des gains en capital supérieurs à 250 000\$. En gestion de portefeuille, il est plus facile de mitiger les gains réalisés pour contrôler l'impact fiscal de nos dispositions et il est facile de vendre partiellement certains titres. Cependant, cette flexibilité s'applique beaucoup plus difficilement dans les situations suivantes :

- Vente d'un immeuble à revenu;
- Vente d'une résidence secondaire:
- Vente d'entreprise;
- Au décès.

L'exonération du gain en capital pour la vente d'actions de petites entreprises a été bonifié à 1 250 000\$. Cet ajustement permet aux propriétaires d'entreprise de bénéficier du même congé fiscal pour une partie de la vente de leurs actions que ce qui était permis avant le 25 juin 2024.

Quoi faire avec cette mesure?

Tous les détenteurs d'actifs importants, de compagnies de gestion et de biens immobiliers autres que la résidence principale devraient faire une analyse de leur situation. Nous pouvons vous aider à faire cette analyse et voir quel impact cela pourrait avoir sur votre plan de retraire, votre planification financière ainsi que votre planification successorale.

Certains clients se retrouvaient déjà dans une situation de liquidité restreintes au décès malgré la grande valeur de leur patrimoine. Cette augmentation de la charge fiscale à venir doit donc être planifiée afin que votre succession ne se retrouve pas dans une impasse.

Il existe déjà des outils pour réduire l'impact de cette nouvelle politique et nous sommes en mesure de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour approfondir la réflexion.

Nouveaux bureaux

Depuis le 15 avril dernier, nous avons déménagé nos bureaux à Lac-Mégantic au 5550 rue Frontenac, Bureau 209, 2e étage, G6B 1H5. Notez bien cette adresse lorsque vous viendrai nous voir en personne. Il nous fera plaisir d'échanger avec vous dans nos nouveaux locaux.

Nous vous remercions encore une fois pour votre confiance et nous avons l'expertise pour vous accompagner dans toutes les sphères de vos finances afin d'optimiser votre situation et de vous assurer une tranquillité d'esprit.

Yannick Gagnon, CPA, CIM

Conseiller principal en gestion de patrimoine & Gestionnaire de portefeuille

819 583-6035 yannick.gagnon@bnc.ca

Philippe Bolduc

Conseiller associé en gestion de patrimoine

819 583-6035 philippe.bolduc@bnc.ca

Manon Royer

Associée principale en gestion de patrimoine

819 583-1322 manon.royer@bnc.ca

Mélanie Charbonneau

Associée en gestion de patrimoine

819 583-6035 melanie.charbonneau@bnc.ca





Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine 3956 rue Laval, Bureau 100, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2W9

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX). Les renseignements contenus aux présentes ont été préparés par le Groupe Conseil Gagnon, une équipe de la FBN. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de la FBN. Le présent document ne peut être reproduit que ce soit en totalité ou en partie. Il ne doit pas être distribué ou publié ou faire l'objet d'une mention de quelque manière que ce soit. Aucune mention des informations, des opinions et des conclusions qu'il contient ne peut être effectuée sans que le consentement préalable écrit de la FBN n'ait été à chaque fois obtenu.